

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

30/4/26

Permis
Levraut

ID : 031-213104219-20260430-DEC2026_34-AR

COMMUNE de PINS-JUSTARET

DECISION N° 2026-34 Virement de crédits fongibilité 1-2026

Le Maire de la commune de Pins-Justaret,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération 2026-02-03 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 relative à la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération 2026-03-25 approuvant le Budget Primitif 2026 et renouvelant l'autorisation de fongibilité à hauteur de 7.5 % pour l'année,

Considérant que le Centre Technique Municipal a été entièrement détruit par un incendie dans la nuit du 20 au 21 avril 2026 et que tout l'outillage et tous les véhicules des Services Techniques de la Commune ont été détruits,

Considérant que la Commune, souhaite pour assurer la continuité du service public procéder à l'acquisition urgente de divers matériels pour les services techniques,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

Approuve et autorise le Maire à signer la décision de virement de crédits dans le cadre de la fongibilité n° VI 1-2026 dont le détail est joint pour un total de 0.00 €.

ARTICLE 2

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 30 avril 2026,

Le Maire,
Philippe GUERRIOT





Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/4/26

ID : 031-213104219-20260430-DEC2026_34-AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal


Virement Incendie

Commune de PINS-JUSTARET - Budget Communal

VI n° 1 2026

INSEE 31421

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2046-845 : Attributions de compensation d'investissement	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-510 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21828-510 : Autres matériels de transport	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	130 000.00 €	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		130 000.00 €		0.00 €

le Maire de Pins-Justaret

Philippe OUBREOT

(1) y compris les restes à réaliser



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	-130 000,00	-130 000,00	-130 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.